



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE TÉMISCAMINGUE  
VILLE DE VILLE-MARIE

**22 janvier 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 22 janvier 2024, à 20 h 03.

**Sont présents :**

Mmes Adèle Beauregard, conseillère  
Mélanie Mayer, conseillère

MM. Martin Lefebvre, maire  
Claude Bergeron, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Sébastien Lebel, conseiller  
Jacques Loïselle, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Martin Lefebvre, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

001-01-24

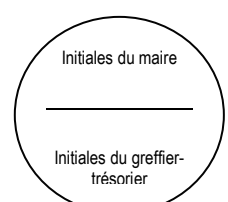
Adoption de l'ordre du jour

Le sujet suivant est ajouté au point « Divers » :

- Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – CALACS du Témiscamingue.

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
  - 5.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023;
  - 5.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023.
6. Administration :
  - 6.1 Approbation des comptes du mois de décembre 2023;
  - 6.2 Approbation – Liste des congés de maladie, vacances et banques de temps à payer au 31 décembre 2023;
  - 6.3 État des personnes endettées – Taxes municipales et scolaires;
  - 6.4 Vente pour défaut de non-paiement des taxes;
  - 6.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 333 900 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2024;
  - 6.6 Soumission pour l'émission de billets;



- 6.7 Adoption – Règlement n° 604 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2024 et fixant les conditions de leur perception;
- 6.8 Caisse Desjardins du Témiscamingue – Autorisation de transactions – Petites caisses.
- 7. Sécurité publique
- 8. Transport
  - 8.1 Contribution financière 2024 – Corporation du transport adapté du Témiscamingue;
  - 8.2 Dénéigement – Chemins de La Sirardaie et Christiana.
- 9. Hygiène du milieu
- 10. Santé et bien-être
  - 10.1 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive – Le 13 mars 2024.
- 11. Urbanisme et développement du territoire
  - 11.1 Plan-projet de remplacement – Prolongement de la rue Sabourin;
  - 11.2 Plan-projet de remplacement – Parties du lot 3 100 407.
- 12. Loisirs et culture
  - 12.1 Approbation – Soumission pour la fourniture de quais pour la marina;
  - 12.2 Autorisation pour la tenue d'un évènement – Festival d'escalade.
- 13. Divers
  - 13.1 Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – CALACS du Témiscamingue.
- 14. Levée de la séance

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question de l'auditoire.

#### 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

002-01-24

- 5.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

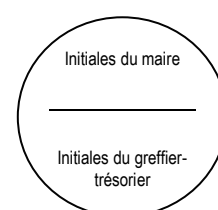
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

003-01-24

- 5.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. ADMINISTRATION

004-01-24

### 6.1 Approbation des comptes du mois de décembre 2023

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de décembre 2023, s'élevant à 44 430,35 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 98 173,82 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de décembre 2023 s'élevant à 414 039,69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

005-01-24

### 6.2 Approbation – Liste des congés de maladie, vacances et banques de temps à payer au 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe, dépose la liste des congés de maladie, liste des vacances et liste des banques de temps à payer au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance desdites listes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les listes des congés de maladie, des vacances et des banques de temps à payer au 31 décembre 2023 comme déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

006-01-24

### 6.3 État des personnes endettées – Taxes municipales et scolaires

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que le greffier-trésorier doit préparer un état des créances dues pour les taxes municipales ou scolaires;

CONSIDÉRANT QUE cet état des créances dues doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des personnes endettées, telle que présentée dans l'état des créances dues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



007-01-24

6.4 Vente pour défaut de non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de transmettre au bureau de la MRC de Témiscamingue la liste des immeubles pour lesquelles les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiseau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Karine Demers à transmettre à la MRC de Témiscamingue avant le 19 février 2024, la liste des immeubles jointe en annexe pour qu'elle procède à la vente desdits immeubles à l'enchère publique conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Karine Demers, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Maude Bergeron, à enchérir lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, pour et au nom de la Ville de Ville-Marie, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Ville, tout immeuble de son territoire mis en vente.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution et de la liste jointe en annexe au Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

008-01-24

6.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 333 900 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Ville-Marie souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 333 900 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Montant
494	12 700 \$
510	335 800 \$
510	359 500 \$
511	46 800 \$
525	73 300 \$
525	24 000 \$
526	317 200 \$
569	147 100 \$
572	17 500 \$

Initiales du maire  
\_\_\_\_\_  
Initiales du greffier-  
trésorier

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 510, 511, 525, 526, 569 et 572, la Ville de Ville-Marie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 29 janvier 2024;
2. Les intérêts seront payables semestriellement, soit le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière adjointe;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	106 200 \$	
2026	111 400 \$	
2027	116 900 \$	
2028	122 900 \$	
2029	129 100 \$	(à payer en 2029)
2029	747 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 510, 511, 525, 526, 569 et 572 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE le maire, M. Martin Lefebvre, et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, Mme Maude Bergeron, soient autorisés à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

009-01-24

#### 6.6 Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 22 janvier 2024  
 Heure d'ouverture : 10 h  
 Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec  
 Montant : 1 333 900 \$  
 Nombre de soumissions : 3  
 Échéance moyenne : 4 ans et 2 mois  
 Date d'émission : 29 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour

Initiales du maire

---

Initiales du greffier-  
trésorier

la vente d'une émission de billets datée du 29 janvier 2024, au montant de 1 333 900 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, c. C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

#### 1. CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE

106 200 \$	4,91500 %	2025
111 400 \$	4,91500 %	2026
116 900 \$	4,91500 %	2027
122 900 \$	4,91500 %	2028
876 500 \$	4,91500 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,91500 %

#### 2. BANQUE ROYALE DU CANADA

106 200 \$	4,93000 %	2025
111 400 \$	4,93000 %	2026
116 900 \$	4,93000 %	2027
122 900 \$	4,93000 %	2028
876 500 \$	4,93000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,93000 %

#### 3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

106 200 \$	5,10000 %	2025
111 400 \$	4,95000 %	2026
116 900 \$	4,70000 %	2027
122 900 \$	4,60000 %	2028
876 500 \$	4,60000 %	2029

Prix : 98,72400

Coût réel : 4,97838 %

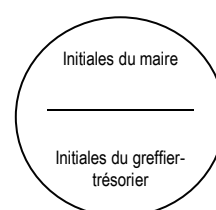
CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Ville de Ville-Marie accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCAMINGUE pour son emprunt par billets en date du 29 janvier 2024 au montant de 1 333 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 494, 510, 511, 525, 526, 569 et 572. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



QUE le maire, M. Martin Lefebvre, et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, Mme Maude Bergeron, soient autorisés à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

010-01-24

6.7 Adoption – Règlement n° 604 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2024 et fixant les conditions de leur perception

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement n° 604 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2024 et fixant les conditions de leur perception* a dûment été donné et que le projet dudit règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le *Règlement n° 604 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2024 et fixant les conditions de leur perception*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

011-01-24

6.8 Caisse Desjardins du Témiscamingue – Autorisation de transactions – Petites caisses

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Témiscamingue demande à la Ville de Ville-Marie de confirmer les personnes responsables de la gestion des petites caisses;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit remplir un formulaire prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE Mme Renée McLean, technicienne comptable, s'occupe de la gestion des petites caisses depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'absence de Mme Renée Mc Lean, Mme Anabelle Rémillard, technicienne aux infractions et au soutien administratif, s'occupe des tâches comptables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER Mmes Renée McLean, technicienne comptable et Anabelle Rémillard, technicienne aux infractions et au soutien administratif, à transiger au nom de la Ville de Ville-Marie les transactions reliées aux petites caisses.

D'AUTORISER uniquement les transactions dont le montant est inférieur à 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

## 8. TRANSPORT

012-01-24

### 8.1 Contribution financière 2024 – Corporation du transport adapté du Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) au montant de 10 518 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire, soit la MRC de Témiscamingue, au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT et qu'il subventionne le service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le versement de la contribution annuelle à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 10 518 \$ pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

013-01-24

### 8.2 Déneigement – Chemins de La Sirardaie et Christiana

CONSIDÉRANT QUE les résidents des chemins privés Sirardaie et Christiana ne sont pas desservis par le service de déneigement de la Ville de Ville-Marie et qu'ils doivent recourir aux services d'un entrepreneur privé;

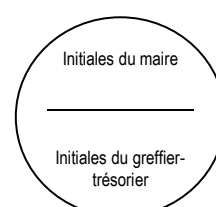
CONSIDÉRANT QUE la Ville rembourse chaque année depuis 2019 aux résidents des chemins privés un montant de 300,00 \$, indexé de 3 % par année, par résidence pour les aider dans le déneigement;

CONSIDÉRANT la demande des résidents du chemin Christiana adressée à la Ville voulant que le remboursement soit majoré de 533,00 \$ cette année, pour chaque résidence et que ce montant soit aussi indexé annuellement de 5 % pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT la demande des résidents du chemin de la Sirardaie adressée à la Ville voulant que le remboursement soit de 58 % de la facture totale de déneigement annuelle sur présentation de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :





DE VERSER la somme de 375,00 \$ par résidence des chemins privés pour cette année afin de les aider dans le déneigement.

D'INDEXER ce montant de 3 % annuellement pour les années subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.

## 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

014-01-24

### 10.1 Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive – Le 13 mars 2024

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble* »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

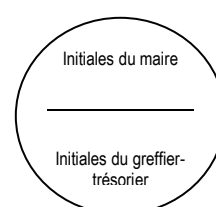
015-01-24

### 11.1 Plan-projet de remplacement – Prolongement de la rue Sabourin

CONSIDÉRANT le plan-projet de remplacement portant le numéro 5515 des minutes de Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre en date du 18 octobre 2023, illustrant des parties du lot 6 430 460 (projets 1A, 1B et 3) et des parties du lot 6 541 400 (projet 2 et 4), cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet 1A formera un lot distinct;

CONSIDÉRANT QUE les projets 1B et 2 formeront un lot distinct;



CONSIDÉRANT QUE les projets 3 et 4 formeront un lot distinct, correspondant à une future rue;

CONSIDÉRANT QUE ce plan-projet respecte la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le plan-projet de remplacement comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

016-01-24

11.2 Plan-projet de remplacement – Parties du lot 3 100 407

CONSIDÉRANT le plan-projet de remplacement portant le numéro 5522 des minutes de Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre en date du 25 octobre 2023, illustrant des parties du lot 3 100 407 (projets 1 et 2);

CONSIDÉRANT QUE le projet 1 est un complément d'occupation aux lots 3 098 930 et 3 944 762;

CONSIDÉRANT QUE les projets 2 et le lot 5 861 354 formeront un lot distinct;

CONSIDÉRANT QUE ce plan-projet respecte la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Sébastien Lebel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le plan-projet de remplacement comme déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. LOISIRS ET CULTURE**

017-01-24

12.1 Approbation – Soumission pour la fourniture de quais pour la marina

CONSIDÉRANT QUE le remplacement d'une partie du quai E à la Marina de Ville-Marie était prévu au budget 2024;

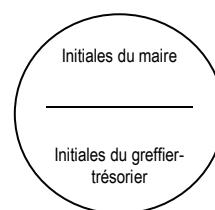
CONSIDÉRANT QU'une demande de prix sur invitation pour la fourniture de quais a été transmise au fournisseur;

CONSIDÉRANT QUE le Centre laitier de Notre-Dame-du-Nord Ltée a transmis une soumission répondant à nos besoins au montant de 65 983,77 \$ (prix avant taxes);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER l'achat de quais auprès du Centre laitier de Notre-Dame-du-Nord Ltée au montant de 65 983,77 \$ (prix avant taxes).



DE FINANCER la dépense par la réserve du fonds de roulement, basé sur un financement sur 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

018-01-24

12.2 Autorisation pour la tenue d'un évènement – Festival d'escalade

CONSIDÉRANT QUE le Club d'escalade Le Rappel du Nord a déposé une demande le 11 janvier dernier pour la tenue d'un festival du 2 août 2024 au 4 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des activités, il est nécessaire d'avoir accès au parc de la Grotte;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation a déposé un plan d'aménagement de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation devra s'assurer qu'elle aura suffisamment de personnel pour couvrir toutes les activités de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec sera avisée;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation devra communiquer avec Mme Manon Gauthier, directrice des loisirs et des sports, afin de coordonner l'évènement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la tenue de l'évènement du 2 août au 4 août 2024 sur le site du parc de la Grotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. DIVERS**

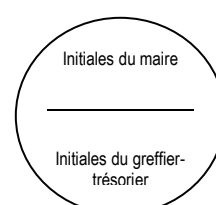
019-01-24

13.1 Commission municipale du Québec – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes – CALACS

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a fait part le 19 janvier 2024 à la Ville de Ville-Marie d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes par l'organisme CALACS du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la CMQ doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance et que la Ville doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la CMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit démontrer que les conditions prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale* sont remplies;



CONSIDÉRANT QUE pour rendre une décision appropriée, la CMQ pourra tenir une audience si elle l'estime nécessaire, ou si la Ville le lui demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE TRANSMETTRE à la Commission municipale du Québec un avis favorable quant à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes de l'organisme CALACS du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

020-01-24

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Mélanie Mayer, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lefebvre  
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Martin Lefebvre, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

